



Président Fondateur  
Gustave CHARPENTIER  
Président d'honneur  
Pierre BOULEZ



## Covid-19

# La continuité de l'enseignement artistique dans les conservatoires

---

*Face à l'épidémie de Covid-19, et suite à la fermeture de tous les lieux publics et des structures d'enseignement « jusqu'à nouvel ordre », la question de la continuité pédagogique se pose très directement dans les établissements d'enseignement artistique.*

A la différence de l'Education nationale, chaque conservatoire dépend de sa collectivité : il n'y a donc pas de directive générale sur la marche à suivre pendant la période de confinement. Cependant le concept de continuité pédagogique prônée par l'État a exercé une pression énorme sur les directions d'établissement et les enseignants, qui se sont rapidement interrogés sur la possibilité d'une pratique artistique de leurs élèves dans ce contexte si particulier.

### **Le SAMUP alerte sur les pressions subies par des enseignants de la part de certaines collectivités territoriales.**

Certaines directions menacent les enseignants de réquisition en cas de manque de personnel dans d'autres services de la collectivité : cette directive est totalement arbitraire.

Le pouvoir de réquisition doit être justifié par des circonstances exceptionnelles qui sont strictement encadrées par la loi. L'utilisation de ce pouvoir de réquisition doit répondre à la préservation de l'ordre public ou à la continuité du service public dans le cadre d'un exercice de police administrative. Ces conditions sont très strictes et ne peuvent absolument pas concerner les établissements publics d'enseignement artistique. Les enseignants artistiques ne peuvent pas être « réquisitionnés » pour assurer un service public qui ne relève pas de leurs compétences.

D'autres collectivités ont pris la décision de placer les enseignants contractuels en chômage partiel et ont interdit aux enseignants titulaires d'assurer un suivi pédagogique.

Les insinuations menaçantes et les injonctions arbitraires parfois émises dans ce contexte sont particulièrement choquantes, surtout au vu des nombreuses initiatives prises par les enseignants avant même que les collectivités n'aient eu le temps de s'organiser.

### **Une réelle mobilisation des enseignants des conservatoires.**

Certains enseignants ont spontanément tenté d'assurer un suivi pédagogique à distance et ont cherché les outils nécessaires afin de s'assurer que tous leurs élèves bénéficient d'une continuité des apprentissages, tout cela sans aucune obligation statutaire.

Les réseaux sociaux ont joué un rôle majeur en permettant l'échange d'informations et d'outils de connexion à distance (le groupe Facebook « Enseignement artistique à distance » en est un excellent exemple, créé le 15 mars il rassemble déjà près de 8 000 professeurs).

Cependant, dans un contexte difficile pour tous, les conditions matérielles parfois précaires de certains enseignants les ont placés dans une situation délicate. Beaucoup d'entre eux ont fait part de leurs difficultés.

## Inégalités sociales et fracture numérique

Il existe une réelle disparité de situations vécues par les enseignants : performance de la connexion internet selon les territoires, qualité du matériel informatique personnel, nombre d'utilisateurs de ce matériel dans le foyer, conditions de logement parfois inadaptées...

On retrouve les mêmes inégalités chez les élèves : certains enfants disposent d'un espace pour travailler, ont accès à un ordinateur, peuvent se connecter via une connexion internet stable, peuvent se faire aider par leurs parents... Mais dans d'autres foyers, les familles n'ont pas d'outils adaptés, pas de connexion suffisante. Tous n'ont pas les codes, ni la connaissance des techniques informatiques nécessaires, tous n'ont pas les mêmes conditions de travail (taille du logement, de la fratrie, possibilité de s'isoler dans un lieu calme...).

Certaines collectivités exigent de leurs enseignants de rendre compte de façon incessante à leur hiérarchie des détails du travail effectué. D'autres n'ont pas hésité à contacter directement les familles pour s'assurer du travail fait par les enseignants avec les élèves. Elles exercent une pression qui risque de se répercuter sur les familles, elles-mêmes mises à rude épreuve, en particulier lorsque les parents doivent à la fois assumer le télétravail et encadrer la scolarité de leurs enfants.

## Utilisation des outils numériques, attention aux pièges !

Par ailleurs, si l'utilité des outils du numériques est indispensable à l'enseignement à distance, il convient de s'interroger sur leur bonne utilisation. Attention à la récupération de données personnelles contraire à la réglementation du RGPD (vérifier si une autorisation préalable a été demandée aux parents pour communiquer leurs coordonnées personnelles).

## Savoir préserver nos libertés et nos valeurs fondamentales

Il est important de garder à l'esprit que, à la différence de l'Éducation nationale, les enseignements que proposent les conservatoires ne s'inscrivent pas dans des programmes définis strictement, et qu'il est possible d'en adapter les contenus. La **continuité pédagogique** est la *capacité à maintenir un lien pédagogique entre les professeurs et les élèves, à entretenir les connaissances déjà acquises par eux tout en leur permettant l'acquisition de nouveaux savoirs.*

Depuis le début de cette crise, les enseignants ont su garder le contact avec leurs élèves. Ils leur apportent, en marge des apprentissages artistiques, **un accompagnement humain bienveillant et maintiennent un lien social indispensable dans ce contexte de confinement.**

Le SAMUP lance un appel à l'état et aux collectivités pour que le statut administratif actuel des enseignants soit fixé au niveau national : les agents doivent être automatiquement placés en Autorisation Spéciale d'Absence, seul statut prenant en compte les limites objectives rencontrées par les enseignants dans la poursuite de leur activité, et ce malgré leur engagement exemplaire